

Session de juillet 2016

Brexit

Mardi matin, un débat sur les conséquences du Brexit s'est tenu en présence de Jean-Claude Juncker. Ce débat faisait suite à l'adoption par le Parlement européen le 28 juin dernier d'une résolution sur le sujet et à laquelle j'ai apporté mon soutien. En partant du principe qu'il faut respecter le choix des citoyens britanniques et agir en conséquence, cette résolution préconise notamment que la clause de retrait de l'Union européenne soit invoquée au plus vite et que la procédure de divorce soit mise en œuvre rapidement. À mon sens, ce n'est qu'après le déclenchement de cette procédure que les négociations sur le nouveau statut du Royaume-Uni pourront être entamées. En attendant, j'estime que les représentants britanniques dans les institutions ne devraient plus être impliqués dans des législations européennes qui ne les concerneront plus. Enfin et surtout, je suis convaincu qu'à la suite du Brexit, l'Europe et les États qui la composent doivent rapidement se remettre en question, construire un nouveau projet politique européen, s'interroger sur son fonctionnement et recentrer l'Union sur ses priorités fondamentales. Sans cela, nous risquons un rejet complet des citoyens qui causera une épidémie de Brexit.

Création d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Mercredi, les Députés européens ont voté pour la création d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Ce nouveau corps européen - qui devrait être opérationnel début octobre et mobiliser jusqu'à 1500 hommes - constitue à mes yeux un élément clé de la réponse que doit apporter l'Union à la crise migratoire actuelle. Il remplacera l'agence Frontex et verra ses moyens ainsi que l'éventail de ses missions renforcés. Parmi ces missions figurent en particulier le contrôle aux frontières extérieures de l'Union et le retour des migrants en situation irrégulière. La création de ce corps est l'élément qui manquait jusqu'ici à l'espace Schengen pour obtenir un équilibre entre la libre-circulation au sein de cet espace et la sécurisation de ses frontières extérieures.

Présidence slovaque du Conseil des Ministres de l'Union européenne

Mercredi matin, le Premier ministre slovaque Róbert Fico est venu présenter aux Députés les priorités de la Présidence slovaque du Conseil des ministres de l'UE. Chaque pays de l'Union européenne préside en effet à tour de rôle le Conseil de l'Union européenne pour une période de 6 mois et c'est la Slovaquie qui assurera cette fonction jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le contexte que nous connaissons, M. Fico a assuré aux Députés qu'il mettrait tout en œuvre pour que l'UE produise des résultats tangibles, afin de regagner la confiance des citoyens et de lutter contre la montée du populisme.

Protection des lanceurs d'alerte

Suite à la récente condamnation des lanceurs d'alerte de "Luxleaks" par un tribunal luxembourgeois, un débat sur la protection des lanceurs d'alerte était organisé mercredi matin au Parlement européen. Bien que la nouvelle directive sur le « secret des affaires » ait déjà posé quelques bases pour la protection des lanceurs d'alerte, la nécessité d'avancer sur un texte législatif spécifique dédié à cette protection a de nouveau été défendue par le Parlement européen.